

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 28 septembre 2018	N° 2018-553

Convocation du 21 septembre 2018

Aujourd'hui vendredi 28 septembre 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kevin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Jacques PADIE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Agnès VERSEPUY à M. Kevin SUBRENAT
Mme Emmanuelle AJON à M. Arnaud DELLU
M. Jean-Jacques BONNIN à M. Guillaume GARRIGUES
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Gérard DUBOS
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas FLORIAN
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Emmanuelle CUNY
M. Stéphane DELAUX à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
M. Marik FETOUH à Mme Gladys THIEBAULT
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à Mme Brigitte COLLET
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Bernard LE ROUX à M. Thierry TRIJOULET
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à M. Nicolas BRUGERE
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT
M. Serge TOURNERIE à Mme Andréa KISS

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Erick AOUIZERATE à Mme Cécile BARRIERE à partir de 11h00
Mme Christine BOST à Mme Véronique FERREIRA à partir de 11h45
M. Yohan DAVID à Mme Anne BREZILLON à partir de 12h00
Mme Nathalie DELATTRE à M. Jean-Louis DAVID à partir de 11h00
Mme Michèle DELAUNAY à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à partir de 12h00
M. Vincent FELTESSE à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 12h30
Mme Magali FRONZES à Mme Dominique POUSTUNNIKOFF à partir de 12h00
Mme Anne-Marie LEMAIRE à Mme Florence FORZY-RAFFARD à partir de 12h30
M. Michel POIGNONEC à M. Patrick BOBET à partir de 12h30
M. Patrick PUJOL à Mme Anne-Lise JACQUET à partir de 12h30
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h30
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI à partir de 11h00
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON à partir de 10h30
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-Pierre TURON à partir de 12h00

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 28 septembre 2018	Délibération
	Direction générale des Territoires Direction du développement et de l'aménagement - Pôle ter Ouest	N° 2018-553

Saint-Médard-en-Jalles - Aménagement du carrefour De Gaulle / Claudel / Proust / Valmy Baysse - Lancement de la procédure préalable à la Déclaration d'utilité publique (DUP)- Décision - Autorisation

Monsieur Patrick PUJOL présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

L'objectif de cette opération, dans le cadre de la programmation du Fonds d'intérêt communal (FIC) de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, est de sécuriser le carrefour situé avenue du Général de Gaulle, rue Claudel, rue Proust et rue Jean Valmy Baysse.

Malgré l'absence d'accident corporel entre 2012 et 2017, les vitesses excessives sur l'avenue du Général de Gaulle ont induit un sentiment d'insécurité auprès des usagers, notamment ceux arrivant des rues Proust et Valmy Baysse. La solution d'aménagement retenue propose un plateau surélevé associé à un mini-giratoire franchissable permettant à la fois le ralentissement et la perte de priorité des usagers de l'avenue du Général de Gaulle, tout en assurant la giration des bus et autocars empruntant cet axe.

ENJEUX DE L'AMENAGEMENT PROJETE

Les enjeux identifiés sont les suivants :

- Ralentir la circulation sur l'avenue du Général de Gaulle en complément des autres aménagements (plateaux) déjà réalisés sur cette voie.
- Sécuriser plus particulièrement cette intersection et notamment les usagers des rues Proust et Jean Valmy Baysse.
- Sécuriser les mouvements de tourne à gauche des transports en commun.
- Sécuriser les traversées piétonnes et mettre en conformité les trottoirs pour les personnes à mobilité réduite.

CARACTERISTIQUES DE L'AMENAGEMENT PROJETE

Cet aménagement, d'un coût prévisionnel de 220 000 € TTC consiste à :

- Mettre en œuvre un plateau surélevé avec des rampants de 7% compatibles avec la circulation des lignes régulières de transports en commun.
- Inscrire un mini giratoire.
- Elargir les trottoirs périphériques à 1,50 m minimum

La mise en œuvre du projet nécessite la libération des emprises foncières.

A ce jour, l'acquisition à l'amiable des parcelles nécessaires n'a pu aboutir.

Le lancement de la procédure préalable à la déclaration d'utilité publique est donc nécessaire dans le cadre de la procédure d'expropriation.

A cet effet, Bordeaux Métropole est appelé à solliciter auprès de Monsieur le Préfet de la Gironde l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) et l'ouverture de l'enquête parcellaire.

L'enquête publique préalable à la DUP et l'enquête parcellaire seront menées conjointement.

Le projet n'est pas concerné par d'autres procédures réglementaires. Il est compatible avec le plan local d'urbanisme en vigueur. De par la nature des travaux, il n'est pas soumis à examen au cas par cas, ni à étude d'impact, et n'entre pas dans le champ d'application de la concertation réglementaire.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, d'adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5217-2,

VU le Code de l'environnement, notamment ses articles R.122-2 et suivants concernant la procédure de demande d'examen au cas par cas,

VU le Code d'expropriation pour cause d'utilité publique, notamment les articles L.1, L.121-1 et suivants, L.131-1 et suivants et l'article R.131-14 relatif aux enquêtes conjointes,

VU les dossiers d'enquête préalable à la Déclaration d'utilité publique et d'enquête parcellaire tenus à la disposition des conseillers métropolitains qui souhaiteraient le consulter à l'accueil du Pôle territorial ouest, de 9h à 17h (10-12 avenue des Satellites - Bâtiment Pégase - 33185 Le Haillan),

VU l'estimation de la Direction de l'immobilier de l'Etat en date du 12 avril 2018,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT la nécessité de procéder aux acquisitions foncières précitées, par voie d'expropriation et donc d'obtenir la Déclaration d'utilité publique des travaux relatifs à l'opération d'aménagement du carrefour de Gaulle / Claudel / Proust / Valmy Baysse ainsi que l'arrêté de cessibilité,

CONSIDERANT la délibération n°2018-243 du 27 avril 2018 relative à la délégation de pouvoir du Conseil de Bordeaux Métropole au Président, notamment les articles n°33, 38, et 39,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement du carrefour de Gaulle / Claudel / Proust / Valmy Baysse à Saint-Médard-en-Jalles.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à déposer auprès de Monsieur le Préfet de la Gironde une demande en vue de l'obtention de la Déclaration d'utilité publique (DUP) du projet d'aménagement du carrefour de Gaulle / Claudel / Proust / Valmy Baysse et de l'arrêté de cessibilité, et à solliciter l'ouverture des enquêtes publiques conjointes afin de permettre de procéder aux acquisitions foncières, le cas échéant, par voie d'expropriation.

Les dépenses seront imputées sur le budget principal, en section investissement, chapitre 23, article 23151, fonction 844.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités entraînées par ce projet ainsi qu'à signer les actes et tous les autres documents à intervenir.

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions utiles à l'exécution des travaux correspondants.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Monsieur JAY

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 28 septembre 2018

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 4 OCTOBRE 2018	Pour expédition conforme, le Vice-président,
PUBLIÉ LE : 4 OCTOBRE 2018	 Monsieur Patrick PUJOL